

NOTIFICATION TO THE PARTIES

No. 2023/078

Geneva, 11 juillet 2023

CONCERNE :

Taxonomie et nomenclature des éléphants d'Afrique (*Loxodonta* spp.)

1. Conformément au paragraphe a) de la décision 19.275, le Secrétariat sollicite l'opinion des Parties et autres parties prenantes sur les effets potentiels de la reconnaissance de l'éléphant de forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) en tant qu'espèce distincte de l'éléphant de savane d'Afrique (*Loxodonta africana*) dans le cadre de la CITES.
2. En vertu du paragraphe b) de la décision 19.275, le Secrétariat prépare une liste de toutes les résolutions et décisions en vigueur de la Conférence des Parties qui seraient affectées par un tel changement de nomenclature et invite les Parties et autres parties prenantes à indiquer dans leurs réponses les conséquences potentielles sur les résolutions et les décisions de la Conférence des Parties de la reconnaissance de *L. cyclotis* comme espèce distincte dans le cadre de la CITES.
3. Le Secrétariat attire l'attention des Parties sur le document [AC32 Doc. 46](#) qui fait le point sur les derniers développements en matière de taxonomie et de nomenclature concernant les éléphants d'Afrique (*Loxodonta* spp.).
4. Le Secrétariat rappelle également que, lors de sa 32e session, le Comité pour les animaux « [a] accept[é] qu'il y a un mérite scientifique à reconnaître les deux espèces d'éléphants d'Afrique, sachant qu'il existe des hybrides et des regroupements d'espèces, et [a] not[é] qu'il convient de délibérer plus avant, dans la période intersessions, à propos d'une référence de nomenclature normalisée adéquate pour ces animaux et de rendre compte des résultats des délibérations à la 33e session du Comité pour les animaux ». Le Comité pour les animaux a de plus « demand[é] au Secrétariat d'inclure, dans la notification décrite au paragraphe a) de la décision 19.275, une demande de publications suggérées pouvant servir de référence de nomenclature normalisée pour les éléphants d'Afrique ». [voir le résumé de séance [AC32 Sum. 3 \(Rev. 1\)](#)].
5. Les Parties sont invitées à envoyer leurs commentaires et suggérer toutes publications pouvant être utiles à la référence de nomenclature normalisée pour les éléphants d'Afrique, à juan.vasquez@cites.org avant le **10 août 2023**.